



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 12 mars 2019, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 542-2019 modifiant le règlement S.Q.-04-06 (342-2004), ayant pour titre :
Modifiant le règlement S.Q.-04-06 concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 13^E JOUR DE MARS 2019.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 13 mars 2019.

En foi de quoi, je donne certificat ce 13^e jour du mois de mars 2019.

Lyne Groleau